

Candidature à l'accès à la profession d'avocat

Préparation à l'examen de déontologie

Vous êtes juriste* et souhaitez accéder à la profession d'avocat.

Votre inscription au tableau de l'Ordre d'un Barreau a été admise, sous réserve de satisfaire à un examen de déontologie avec une note sélective d'au moins 12/20 que vous pouvez passer dans l'un des onze CRFPA de France.

L'obtention d'un tel résultat suppose de maîtriser un vaste programme fixé par un arrêté du 30 avril 2012 portant sur les règles déontologiques, l'organisation professionnelle, l'exercice professionnel, les modes et structures juridiques d'exercice de la profession, les honoraires, la comptabilité et la fiscalité et enfin la responsabilité civile professionnelle. **

Le taux moyen de réussite a été d'un peu moins de 70% sur les 5 dernières années. Afin de vous aider à faire partie de ces 70% et mettre tous les atouts de votre côté, nous vous proposons un cycle de 12 séances de 2 heures en visio en soirée reprenant les thèmes fixés par l'arrêté du 30 avril 2012, ainsi qu'un oral blanc en présentiel dans les conditions de l'examen.

Vous trouverez ci-joint le programme de ces 12 séances assurées par des avocats experts en la matière.

Nous proposons un forfait de 1500 € pour l'ensemble du cycle incluant l'oral blanc.

*juriste : <u>Article 98 - Décret n°91-1197 du 27 novembre 1991 organisant la profession d'avocat - Légifrance</u> et <u>Article 98-1 - Décret n°91-1197 du 27 novembre 1991 organisant la profession d'avocat - Légifrance</u>

** voir l'annexe : <u>Arrêté du 30 avril 2012 fixant le programme et les modalités de l'examen de contrôle des connaissances en déontologie et réglementation professionnelle prévu à l'article 98-1 du décret n° 91-1197 du 27 novembre 1991 organisant la profession d'avocat - <u>Légifrance</u></u>

Découvrir le planning



Planning 2026

Les règles déontologiques	Principes essentiels de la profession	13-janv	Anne-Charlotte KERVOELEN
	Secret professionnel / confidentialité	20-janv	Anne-Charlotte KERVOELEN
	Conflits d'intérêts / succession d'avocats	29-janv	Anne-Charlotte KERVOELEN
Organisation professionnelle	Rôle et compétence du C.O., du Bâtonnier, du CNB	03-févr	Anne-Charlotte KERVOELEN
Exercice professionnel	Le domicile professionnel, la publicité de l'avocat	10-févr	Anne-Charlotte KERVOELEN
	Le champ d'activité professionnelle, les activités accessoires, les incompatibilités	12-févr	Anne-Charlotte KERVOELEN
	La discipline, infractions disciplinaires, procédure disciplinaire	18-févr	Anne-Charlotte KERVOELEN
Les modes et structures d'exercice de la profession	L'avocat individuel, statut du collaborateur libéral ou salarié, l'associé	19-févr	Anne-Charlotte KERVOELEN
	Les structures juridiques d'exercice, l'interprofessionnalité	24-févr	Anne-Charlotte KERVOELEN
Les honoraires, la comptabilité, la fiscalité	Les honoraires (fixation, facturation, taxation)	26-févr	Anne-Charlotte KERVOELEN
	CARPA et maniement de fonds, LCBFT	03-mar	Anne-Charlotte KERVOELEN
La responsabilité civile professionnelle	L'assurance RCP, les réclamations	04-mar	Anne-Charlotte KERVOELEN
Oral blanc			



BULLETIN D'INSCRIPTION

	V
PRÉNOM	NOM
ADRESSE	
DATE DE NAISSANCE	PROFESSION
TÉLÉPHONE FIXE	TÉLÉPHONE PORTABLE
MAIL	
POUR FACTURE :	
À VOTRE NOM	AU NOM DE L'EMPLOYEUR

L'inscription comprend l'intégralité des modules. Pour valider votre inscription, merci de retourner votre bulletin rempli avec votre règlement par chèque par courrier à : Mme Charbon à EDARA - 191 rue Vendôme 69003 Lyon.

En cas de désistement 15 jours avant la date, le parcours ne sera pas remboursé.